

Cette Commission Administrative Paritaire académique se tient dans un contexte social national compliqué et l'éducation nationale n'est pas épargnée par l'ambiance délétère générale.

Les suppressions de postes prévues depuis plusieurs mois prennent encore plus consistance aujourd'hui dans les nouveaux ajustements de l'administration qui supprime des classes, quelques jours avant la fin des cours, rendant floue la rentrée pour les collègues, les élèves et les parents. Les conditions de travail vont donc continuer à se dégrader sous prétexte de la baisse démographique alors que notre pays est l'un de ceux avec une moyenne d'élèves par classe la plus élevée.

La **réforme de la voie professionnelle** qui est annoncée pour la rentrée prochaine vise à transformer l'enseignement professionnel public sur le modèle de l'apprentissage. Cette réforme n'est pas guidée par l'intérêt des élèves, elle est en réalité un outil au service des entreprises pour pallier le manque de main-d'œuvre dans des secteurs d'activité identifiés. Elle met en péril l'avenir scolaire et professionnel des jeunes.

Le dernier CSA a procédé à l'**élection des représentants des personnels dans les comités médicaux départementaux**. Cette instance, strictement consultative, doit statuer sur l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie. Les enjeux pour les agents concernés peuvent être importants. Par ailleurs, les situations évoquées permettent de mesurer la réalité des conditions de santé et sécurité au travail.

Pour la première fois et d'une manière très surprenante, l'ensemble des personnels de l'académie a reçu un mail de la DRH de l'académie proposant à chacun de se porter candidat. Après avoir vidé de leur substance la plupart des instances de concertation, l'administration avait visiblement l'intention de contourner les organisations syndicales en niant à la fois leur expertise et leur rôle d'intermédiaire entre les personnels et leur hiérarchie.

Pourtant, si tout le monde peut être désigné représentant des personnels, cela ne s'improvise pas... Pour jouer pleinement son rôle, il est nécessaire d'être formé, de connaître les droits des agents mais aussi d'être déterminé à les faire respecter. Ce sont les organisations syndicales qui jouent ce rôle de formation et de réflexion indispensable si l'on veut éviter que les représentants des personnels ne soient que de simples potiches...

De même, il a été question de la prime REP+, des AESH et de versements qui auraient lieu au mois de juillet ou août. Comment peut-on considérer comme fiables ces informations tant les dysfonctionnements dans les Ressources Humaines du rectorat sont récurrentes et multiples depuis plusieurs années ? Il est nécessaire de renforcer les services qui gèrent ces questions avec des gens compétents et surtout compétents dans ce domaine.

Depuis la loi de destruction de la fonction publique de 2019 (dite loi de transformation de la fonction publique) et la disparition de la plupart des CAP, le trouble et la méfiance règnent sur le travail de l'administration, sur les mutations et la gestion de la carrière. On prendra comme exemple le dernier passage à la hors-classe dont les collègues concernés n'ont eu aucune information et le passage à la classe exceptionnelle dont la plupart n'ont pas pu consulter leurs avis. Aussi attend-on avec impatience la matérialisation de l'engagement du Recteur à réinstaurer des groupes de travail pour pouvoir éclairer les collègues avec des éléments concrets et précis sur leurs situations mais également pour pouvoir éventuellement corriger certaines erreurs ou apporter des améliorations aux projets de l'administration.

Il ne suffit pas de vouloir, il faut agir.